



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE INFOCHANTIER N°1

RN 141

Mise à 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert



Fév. 2026

Financement du projet

Inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027, cette opération représente un investissement total de 119,4 millions d'euros, cofinancés par l'État (60 %), le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (22 %) et le Conseil départemental de la Charente (18 %).

Une opération pilotée par les services de l'État

L'opération est pilotée par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement DREAL Nouvelle-Aquitaine, maître d'ouvrage pour le compte de l'État et par délégation du préfet de région.

La maîtrise d'oeuvre des travaux est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO).

Lancement des travaux

Après la mise en circulation de la section entre Roumazières-Loubert et Exideuil-sur-Vienne le 30 octobre 2025, l'État engage les travaux du dernier tronçon de la RN 141 à aménager en 2x2 voies, entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet global d'aménagement de l'itinéraire Centre Europe Atlantique (RCEA) à 2x2 voies avec carrefours dénivelés entre la vallée de la Saône et Royan en façade Atlantique.

Les travaux préparatoires (déboisements et clôture de l'emprise) ont débuté en octobre 2024, et le dévoiement de la ligne haute tension 90 kV Loubert-Rochefoucauld se sont achevés en juin 2025. Les diagnostics archéologiques ont commencé en parallèle et se termineront fin mars 2026.



Un passage inférieur pour raccorder la section sous circulation à la section en travaux

2026 marque le démarrage de la réalisation de l'ouvrage d'art de l'échangeur de Roumazières-Loubert. Les travaux débuteront en avril 2026 sous circulation et s'achèveront à l'été 2026. Ils constituent le trait d'union entre les deux sections.



Cet ouvrage sera mis en circulation à l'achèvement des travaux de la section entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert.

Quels impacts pour la circulation ?

Des déviations provisoires ponctuelles de la RN 141 seront mises en œuvre dans le sens Limoges → Angoulême :

- la nuit du 16 au 17 mars 2026,
- les nuits du 25 au 26 mai, du 26 au 27 mai et du 27 au 28 mai 2026,
- les nuits du 24 au 25 juin et du 25 au 26 juin 2026.

Ces dates sont susceptibles d'évoluer à la marge en fonction de l'avancement du chantier.

ARCHÉOLOGIE : des fouilles sur les secteurs des rétablissements des routes départementales 365 et 60

Les diagnostics archéologiques réalisés sur la quasi-totalité des emprises ont mis en évidence, à minima, deux sites présentant des vestiges qui vont très probablement nécessiter des fouilles au niveau des futurs rétablissements des RD 365 et 60.

Les fouilles seront réalisées par des opérateurs qualifiés, dont le ministère de la Culture assure le contrôle scientifique et technique.

Les travaux de rétablissement des routes départements concernées et de construction des ouvrages d'art associés ne pourront démarrer qu'une fois la phase terrain des fouilles terminée.

Débutera ensuite une phase dite « post-fouille », ayant pour objectif d'identifier le plus finement possible les vestiges mis en évidence et d'en faire l'analyse pour en assurer la compréhension. La Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC) pourra ainsi conserver la mémoire du site.



Les premiers ouvrages de transparence écologique

Le projet comporte deux passages mixtes permettant de rétablir notamment la continuité écologique des ruisseaux de Fontafie et de Maison neuve : l'ouvrage hydraulique et faune (OH 11) et l'ouvrage hydraulique, faune et agricole (OH 12). La période de préparation préalable au démarrage des travaux débutera au second semestre 2026.

Dans ces secteurs, à forte sensibilité écologique, les ouvrages projetés suivent une typologie qui tient compte des enjeux de chaque écoulement, des usages, de la continuité écologique selon les espèces présentes, avec la mise en œuvre d'aménagements spécifiques pour la faune.

Avancement de l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et environnemental (AFAFE)

Dans le cadre du projet routier, le milieu agricole est particulièrement impacté. Aussi une procédure d'aménagement foncier a été engagée afin d'accompagner les modifications du territoire liées aux travaux. Cette démarche permet de réorganiser les parcelles impactées par le projet afin de préserver les conditions d'exploitation, les accès aux terrains et la cohérence du parcellaire.

Depuis 2013, date de lancement de la procédure, sous la direction du conseil départemental et assisté par un cabinet de géomètre-expert, de nombreuses étapes ont été réalisées, que ce soit :

- les réunions de travail avec les représentants de la commission intercommunale d'aménagement foncière (CIAF),
- la décision préfectorale, suite à enquête publique, de prise de possession anticipée des terres et le paiement des indemnités correspondantes,
- l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et des travaux connexes,
- la décision du conseil départemental de prise de possession provisoire des terres,
- l'examen par la commission départementale d'aménagement foncière (CDAF) des derniers recours n'ayant trouvé de solution amiable.

Ainsi, après plusieurs mois d'études et de concertation avec les propriétaires et les exploitants concernés, l'aménagement foncier arrive en ce premier semestre 2026 à une étape déterminante : l'attribution finale des parcelles. Cette phase correspond à la finalisation du nouveau découpage des terrains, tenant compte des observations recueillies, des contraintes du projet routier, ainsi que des enjeux environnementaux et paysagers du secteur.

Les propositions d'attribution visent à offrir à chaque propriétaire et exploitant des parcelles réorganisées, mieux adaptées aux usages actuels, avec des accès fonctionnels et une meilleure lisibilité du parcellaire. Cette étape précède la mise en œuvre concrète de l'aménagement foncier, qui comprendra notamment la matérialisation des nouvelles limites parcellaires, la réalisation de travaux connexes (chemins, fossés, plantations) et le paiement des indemnités pour les exploitants n'ayant pas vu l'ensemble de leurs contraintes levées par le processus.

L'attribution finale des parcelles marque ainsi une avancée majeure du projet officialisant la nouvelle organisation du foncier avant la poursuite des travaux routiers.

Les mesures pour éviter, réduire et compenser

Des inventaires écologiques détaillés ont permis de recenser les espèces de faune et de flore présentes sur le site, que les études de tracé du projet ont cherché à éviter d'impacter au maximum. Malgré cela, le projet va générer des impacts résiduels, que la DREAL Nouvelle-Aquitaine a prévu de compenser par des mesures qui représentent une surface totale de 156 hectares. Cette démarche s'inscrit dans le respect de la biodiversité en favorisant la continuité des corridors écologiques et des bassins versants naturels.

Par ailleurs, afin de protéger les milieux naturels, des mesures de suivi de la qualité de l'eau en sortie du chantier vers le milieu naturel seront mises en œuvre dès le début des travaux, et des systèmes d'assainissement provisoires seront réalisés pendant les travaux. Des zones naturelles ont, en outre, été mises en défens au sein des emprises et des clôtures petite faune ont été installés pour éviter la traversée du chantier par cette dernière.



D'info sur ces mesures dans un prochain numéro

Planning prévisionnel des travaux pour 2026

